

La Nation

JAA. CH- 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Aides aux médias: signez le référendum!

La baisse des abonnements décourage les annonceurs, la chute des recettes publicitaires plombe le chiffre d'affaires. L'immanquable diminution de la masse salariale emporte celle du nombre de pages. En parallèle, les habitudes de consommation médiatique de la population – en particulier des plus jeunes – changent drastiquement. La part de la population qui utilise la presse écrite d'abonnement comme source d'information est passée d'environ 56% à 31% en 10 ans¹.

Les jeunes Suisses s'informent de plus en plus sur les réseaux sociaux. Selon l'Office fédéral de la Communication, *Youtube* et *Facebook* étaient en 2018 et en Suisse francophone les 4^e et 5^e médias les plus influents, derrière RTS1, *20Minutes* et *La Première*. *24 heures* est 12^e, derrière TF1, M6 et France 2^e. Chaque année des journaux disparaissent.

Inquiètes de ces constats, les Chambres fédérales nous proposent un «train de mesures en faveur des médias». Ce paquet se décline en trois volets. D'abord, l'aide indirecte à la presse d'abonnement serait étendue par une diminution des tarifs postaux de 50 millions par an pour les journaux et périodiques paraissant au moins deux fois par mois. L'actuelle enveloppe accordée à la presse associative passerait de 20 à 30 millions. Ensuite, la redevance radio/TV servirait à financer des activités relatives à tous les médias. Il s'agirait essentiellement d'offres de formation continue.

Enfin, un budget annuel de 30 millions est dégagé des ressources générales de la Confédération pour soutenir les «offres de médias en ligne». Cela passerait par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi fédérale sur l'aide

aux médias en ligne. Les organisations et professionnels des médias offrant du contenu en ligne pourraient demander un subventionnement direct. Il sera calculé sur la base du chiffre d'affaires que réalise l'organisation en question. L'objectif est de ne soutenir ni les médias gratuits, ni ceux bénéficiant de la redevance. Plus le chiffre d'affaires sera important, moins le média demandeur recevra d'argent. Mais il devra tout de même atteindre un chiffre d'affaires minimal que fixera le Conseil fédéral. Il s'agirait ainsi d'encourager les médias offrant un contenu pour lequel le public est prêt à payer.

Voulant une loi temporaire, le Conseil fédéral limitait cette mesure à dix ans. Il s'agissait pour lui d'assister les médias traditionnels dans leur transition numérique et leur permettre de développer de nouveaux modèles commerciaux. Le Parlement a renoncé à cette limitation. Le Conseil fédéral devra refaire une évaluation quatre ans après l'entrée en vigueur et «présenter ses propositions pour l'avenir» (art. 5). Cela change totalement la perspective et assure la pérennité de cette nouvelle loi à la fois centralisatrice et étatiste.

L'idée fautive qui la sous-tend est de croire que la diversité de la presse se décrète d'en haut. Les malheurs de la presse écrite ont des causes. Elles ne sont pas d'abord financières. On dénoncera en premier l'épouvantable appauvrissement intellectuel que provoque la multiplication des écrans. Ils créent avec les applications qui les illuminent un mode de consommation centré sur l'enchaînement rapide d'images, la satisfaction immédiate d'une addiction aux informations nouvelles, pourtant aussitôt oubliées. Sur un *smartphone* que fait

vibrer chaque nouvelle notification, la confrontation sereine entre un lecteur et un texte devient presque impossible. Les milieux défavorisés ou mal scolarisés sont les premières victimes de cette décadence.

Pour une diversité de la presse, il faut une diversité intellectuelle chez les journalistes. Cela signifie avant tout une diversité dans les centres de production de la pensée. Admettons que les universités ne brillent pas en la matière. La sociologie déconstructiviste y triomphe sous le coup du militantisme académique *woke*. On la voit sans surprise rejaillir dans les colonnes de nos quotidiens romands. Or il existe une constante en matière journalistique: on ne s'abonne pas à un journal dont on désapprouve trop fréquemment la ligne éditoriale.

Ces deux phénomènes de désintérêt progressif pour la grande presse et d'alignement de cette dernière sur l'idéologie dominante révèlent la dangerosité du projet de loi: seuls des titres suffisamment «mainstream» bénéficieront du soutien fédéral, disposant d'un nombre suffisant d'abonnés et, du même coup, du chiffre d'affaires minimal requis.

Le système de la redevance est enfin lui-même à l'origine de la perte de marché de la presse traditionnelle. Avant internet, les univers étaient clairement séparés. Aujourd'hui la RTS publie en ligne du contenu rédactionnel écrit et *24 heures* diffuse des vidéos. Le déséquilibre provient du fait que la RTS n'a pas besoin de trouver des abonnés. La Confédération donnerait un coup de pouce gratuit et efficace à la presse écrite en restreignant à l'audio-visuel le mandat de la RTS.

Mais là n'est pas la direction empruntée. La mise en place d'aides directes jette une première passerelle institutionnelle entre l'Etat et la presse électronique. Elle sera dans un premier temps faite de formulaires de demande d'aides et de fonctionnaires chargés de les contrôler. Dans un deuxième temps, et à l'heure d'élaborer ses «propositions pour l'avenir», le Conseil fédéral demandera aux bénéficiaires d'aides de s'organiser afin de lui fournir un interlocuteur unique. Cela pourrait être le premier pas vers la création d'une SSR des médias électroniques.

Appartient-il à l'Etat et à plus forte raison à la Confédération de soutenir financièrement une activité économique au motif qu'elle est «nécessaire à la démocratie»? Sans hésiter nous répondrons NON. Rien ne saurait justifier cette centralisation pleine d'inquiétantes promesses. Quant à l'Etat, il n'a pas à se substituer aux abonnés ou aux publicitaires, ni à créer une dépendance des médias à son égard.

Nos lecteurs trouveront encarté dans ce numéro une feuille de référendum contre le «train de mesures en faveur des médias». Le délai de renvoi est au 1^{er} octobre 2021. Signez et faites signer!

Félicien Monnier

¹ Fréquence d'utilisation des différentes catégories de médias à des fins d'information, Message du conseil fédéral sur le train de mesures en faveur des médias, in FF 2020 4385 (4391).

² «Une étude montre l'influence des médias suisses et des médias sociaux sur la formation de l'opinion», Communiqué de l'Office fédéral de la communication, 21 janvier 2020.

Un membre du Conseil synodal répond à notre article «L'Eglise face à la modernité»

Monsieur le rédacteur,

Rien de nouveau sous le soleil: *La Nation* se positionne toujours en critique de l'EERV. Il en était déjà ainsi quand j'étais enfant et que des membres du Conseil synodal de l'époque, invités à notre table, interpellaient mon père, alors auteurs de certains articles de ce journal. J'imagine ainsi que cela fait partie de l'ADN de ce dernier. Dont acte. Reste que l'auteur de l'article «L'Eglise face à la modernité» n'est autre qu'un membre de cette même EERV, qui plus est de son synode, cela depuis plusieurs législatures. Il est donc de cette Eglise

qu'il fustige, pourtant sans jamais faire preuve d'une quelconque retenue, étant lui-même acteur de son destin. J'en conclus donc qu'en bonne vaudoise *La Nation* défend que l'Eglise c'est comme l'Etat: toujours les autres! Ceux de Lausanne, en particulier... Un compliment à votre endroit, non?

Merci de votre attention,
Laurent Zumstein

Notre duplique

Le paragraphe de mon article consacré à la loi sur le «mariage pour tous»

ne visait pas l'Eglise évangélique réformée vaudoise dans son entier, mais uniquement son autorité exécutive, le Conseil synodal, dont M. Zumstein fait partie. Le Conseil prétendrait-il que «l'Eglise, c'est lui»? Nous lui reprochions d'avoir décidé de soutenir la loi sans en référer au Synode, alors que celui-ci avait adopté il y a peu une résolution affirmant son attachement au mariage comme l'union d'un homme et d'une femme. Membre du Synode privé déloyalement d'un débat nécessaire, je me suis exprimé dans les colonnes de *La Nation*. Où est le problème?

Nous accusons le Conseil synodal, outre de manifester son irrespect envers le Synode, de vouloir aligner l'Eglise, coûte que coûte, sur la modernité, de développer une veule théologie de circonstance et de porter atteinte à l'effort œcuménique. M. Zumstein se contente de parler de notre ADN critique à l'égard de l'Eglise, confirmant ainsi notre conclusion, qui déplorait la surdité désinvolte de la partie officielle de l'Eglise à l'égard de ceux qui ne suivent pas sa marche à l'inexistence.

D.

Initiative 99 % : fausses promesses et vraie menace

Le 26 septembre prochain, le peuple et les cantons se prononceront sur l'initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital», dite aussi «initiative 99%» (en référence aux 99% de la population qui travaillent pour créer de la richesse, contre 1% de «super-riches» qui s'enrichissent par le seul rendement de leur capital). Cette initiative a été lancée par la Jeunesse socialiste suisse et déposée en 2019, quelques mois avant les élections fédérales (mais il s'agit sûrement d'une coïncidence).

Le texte de l'initiative demande, dans un premier alinéa, que les parts du revenu du capital supérieures à un montant défini par la loi (les auteurs de l'initiative proposent 100'000 francs) soient imposées à hauteur de 150%, c'est-à-dire 1,5

fois plus que les autres revenus. Dans un second alinéa, il est prévu que les recettes fiscales supplémentaires qui en résulteront seront affectées à «une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus du travail ou à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale».

Une redistribution incertaine

La redistribution du supplément de recettes fiscales n'est pas définie de manière très précise, c'est le moins qu'on puisse dire.

La Confédération pourra difficilement réduire l'imposition des bas revenus puisque le seul impôt sur lequel elle puisse agir est l'impôt fédéral direct (IFD), qui épargne précisément les bas revenus. Elle devra plutôt se rabattre sur

des subventions aux politiques publiques ou des versements aux assurances sociales, dont personne ne sentira directement les effets.

Les cantons, eux, pourront peut-être réduire l'imposition des contribuables modestes... du moins pour ceux qui en paient, ce qui n'est pas le cas partout. A ce stade, impossible d'en dire plus sur les choix qui seront faits, ni de savoir qui bénéficiera réellement de la redistribution de cette manne providentielle que le fisc aura glorieusement arraché aux doigts crochus des «super-riches».

Difficile aussi de savoir quel sera le montant de cette manne providentielle. Les auteurs de l'initiative promettent 10 milliards de francs. A voir.

Une surimposition des riches... et des entreprises

Dans l'imaginaire de gauche, un «super-riche» est un homme en chapeau haut-de-forme qui fume le cigare, les pieds sur son bureau, entre deux parties de golf. Il y en a certainement quelques-uns en Suisse. Une partie d'entre eux aura peut-être l'élégance de ne pas aller s'établir ailleurs, et la générosité de payer le supplément d'impôts réclamé par l'initiative. Cela suffira-t-il à rapporter les milliards promis?

Ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que l'imposition des revenus du capital touche aussi et surtout le monde des entreprises. On trouve en Suisse beaucoup d'entreprises familiales organisées en sociétés anonymes, avec des actions détenues par une ou plusieurs personnes. On peut évoquer l'exemple-type d'une telle entreprise qui verserait à son patron-proprétaire une rémunération annuelle sous la forme d'un dividende de 120'000 francs: les premiers 100'000 francs seraient taxés

comme aujourd'hui, tandis que les 20'000 restants seraient imposés comme s'ils valaient une fois et demi cette somme, soit 30'000 francs. Pour le chef d'entreprise, l'augmentation d'impôt ne serait peut-être pas colossale, mais tout de même substantielle. Cela est d'autant moins justifié que le montant d'un tel dividende a en principe déjà été taxé une première fois au titre du bénéfice de l'entreprise.

La campagne en vue de la votation mettra en évidence les conséquences multiples et complexes d'une surimposition des revenus du capital. En tous les cas, il s'agirait d'un signal négatif pour la place économique et industrielle helvétique. On relèvera tout de même qu'une partie des entreprises concernées pourrait échapper à une hausse d'impôt en changeant de structure et en remplaçant par exemple les dividendes par des salaires. Autant de démarches coûteuses et chronophages, sans autre utilité que de transformer en toute hâte, aux yeux de la loi, un vilain capitaliste en un honnête travailleur. Mais cela conforte aussi les doutes quant au nombre de milliards supplémentaires que le fisc pourrait encaisser.

L'idéologie contre la réalité

L'initiative des Jeunes socialistes suit une logique de lutte des classes. Elle dresse les individus les uns contre les autres. Elle oppose travail et capital, en oubliant que les deux sont souvent interdépendants. Conçue pour d'urgents motifs électoraux, elle néglige la réalité et sa complexité. Elle fait miroiter aux citoyens modestes une hypothétique amélioration de leur quotidien, mais prend en même temps le risque de nuire à de multiples entreprises et donc d'affecter la prospérité générale.

C'est assez pour voter NON.

P.-G. Bieri

PLR, un bateau ivre ?

Le PLR descend des fleuves, impassible...

Non content d'avoir enregistré un revers cuisant après la votation sur la loi CO₂ et du déchirement entre des conseillers fédéraux responsables de l'enterrement de l'accord cadre selon sa base, le voici porter à nouveau son regard vers un électorat centriste prétendument délaissé, et défendre la loi sur le mariage pour tous.

Voir le PLR prendre position de manière progressiste dans les questions de société (souvent par défaut, rappelons que ce n'est pas son terreau) n'est peut-être plus un étonnement pour grand monde. Cependant, le voir ainsi s'engager dans ces débats, où la désolidarisation avec sa base est souvent importante, étonne. Revenons sur ses choix récents, et demandons-nous si le vieux parti a décidé d'un cap ou s'il a momentanément perdu la barre.

Premièrement, le parti libéral-radical s'est trouvé des allures écologistes; l'eau verte a pénétré sa coque de sapin. Une taxe, c'est devenu libéral quand ça respecte le principe du pollueur-payeur. Bien qu'il soit désormais obligatoire pour un parti de se positionner quant aux enjeux climatiques, le voir ainsi dévorer les azurs verts a de quoi bouleverser son électorat.

La base se voyait plutôt défendre une sauvegarde du patrimoine local, un libre-échange plus durable – ainsi que l'accord avec l'Indonésie était présenté – ou encore un soutien à l'énergie nucléaire, seule énergie propre capable par sa rentabilité d'endiguer les effets néfastes, allant en grandissant, du capitalisme de nos jours.

Le vice-président Nantermod sous-entendait il y a peu sur *twitter* que la défaite des verts punitifs au sujet de la loi CO₂ n'était pas une défaite du PLR¹. Et pourtant, c'est bien un décalage entre l'électorat du parti et le grand OUI de sa direction qui est apparu... et la campagne a été perdue. Monsieur Nantermod avait raison: ce n'était pas une défaite du PLR mais bien un triple revers à travers les urnes: celle d'un parti désavoué par la majorité de ses électeurs, celle d'un parti qui perd une campagne gagnée d'avance, et enfin celle d'un parti qui voit son allié de la «majorité bourgeoise» le désavouer progressivement.

Ce fut le cas lors des mesures Covid: l'UDC menaça le deuxième siège PLR pour obtenir les assouplissements. Rebelote après la débâcle du compromis CO₂. Après tout, pour les agrariens, entre un PLR écologiste et un Vert libéral, quelle différence?

Sur l'accord cadre d'ailleurs, on semble constater un nouvel écart entre l'agissement des conseillers fédéraux et la base dirigeante du parti².

Or il aspire à une modernité, qu'elle soit technologique ou sociétale. Cela ne signifierait-il pas incarner le centre de la fenêtre d'Overton³? Trouver le juste milieu du politiquement correct en toute circonstance. Si c'est le cas, il ne faut plus s'étonner de ses incohérences de fond. «Parfois martyr des pôles et des zones» (et on peut le comprendre), il devra à l'avenir éviter de rester «ainsi qu'une femme à genoux...». Son futur choix de soutenir la révision du code civil est peut-être le bon (pour lui), mais là encore, le bateau tanguerait faute de cap précis et de gouvernail robuste. Certaines bases locales choisissent plutôt la liberté de vote, voire prennent le contrepoint.

Les libéraux-radicaux, fileurs éternels des immobilités bleues, autrefois titanesques, doivent se mettre en mouvement. Prendre une paire de jumelles afin d'éviter de se couler dans un siècle où les enjeux politiques sont des enjeux de société: pas leur tasse de thé. Prendre la barre avec une personnalité forte et choisir un cap, ô que sa quille éclate, ô qu'il aille à la mer!

La bonne mauvaise nouvelle de l'année, pour lui, est la démission de sa présidente Petra Gössi qui n'incarnait peut-être malheureusement qu'une brume violette (est-ce sa faute?). Le soleil peut refaire apparition, dès janvier prochain.

S'il n'y parvient pas, son électorat se réfugiera dans le dernier halo lumineux qu'il percevra: étoiles europhiles vert-libérales d'un côté, ou Jean Rosset du plus grand parti de Suisse, de l'autre.

Sébastien Mercier

¹ *Tweet*, 13 juin 2021

² Article *24 heures* du 29.05.21

³ Spectre des positions politiques dicibles dans l'opinion publique, sous forme de courbe de gauss mesurant le politiquement acceptable.

Occident express 88

Dans une nouvelle série d'articles, *Le Monde* publie une enquête en plusieurs parties intitulée: «Dans les Balkans, les gangs au cœur d'un système d'Etat.» Hormis le style, le contenu est exactement de ceux qu'on trouve dans les romans policiers de SAS, sans les scènes torrides hélas. C'est donc factuel avec une bonne dose d'approximations pour titiller l'imagination. Mais quand même, ça fait plus sérieux que les aventures de Son Altesse Sérénissime Maliko Linge, surtout quand on sirote son entre-deux-mers au Café du Commerce sur l'île de Ré. Je gage néanmoins qu'il y a plus d'informations vraiment nouvelles dans un ouvrage aussi fade que «Danse macabre à Belgrade» que dans cette enquête du *Monde*, qui recycle des informations soit périmées, soit invérifiables. En effet, Gérard de Villiers, paix à ses cendres, était un obsédé sexuel qui a fait fortune en publiant avec des alias les rapports plus ou moins secrets que lui vendaient ses contacts parmi «les services». Même les titres se ressemblent dans l'intention, celui de SAS ayant l'avantage de la concision. N'affichant nulle autre ambition que celle de divertir, de Villiers produisait ses romans à la chaîne comme des barres chocolatées et savourait son statut d'éditeur

le plus profitable de l'Hexagone, ravi, en plus, de damer le pion aux éditeurs dits sérieux. *Le Monde*, en revanche, semble tourner autour du pot. Le journaliste décrit le passé criminel de tel ministre et les liaisons plus que louches du président de la République avec des réseaux mafieux, mais sa publication en fait une série estivale, destinée par définition à divertir entre un plongeon et une sieste. Et puis le reporter et son journal se présentent en héritiers méritants de la haute tradition de l'enquête de terrain; mais le sujet même de l'enquête trahit une paresse intellectuelle qui, malheureusement, ne scandalise même plus. La convocation du mot Balkans dans le titre en est un bon indicateur. Cette appellation géographique englobe en effet, du point de vue politique et social, des pays qui n'ont strictement rien en commun, de la Slovanie à la Grèce en passant par la Serbie et l'Albanie. Ainsi *Le Monde*, et toute la presse institutionnelle de Paris à New York en passant par Genève, seraient inspirés de regrouper tous les articles concernant ces imaginaires Balkans sous une rubrique au titre digne, lui au moins, d'un roman de gare: «A l'Est, rien de nouveau.»

David Laufer

Les buts en politique

Pour beaucoup de nos contemporains, faire de la politique consiste à recourir au pouvoir pour imposer la réalisation d'un but à la collectivité. Ce but peut être individuel, être président à la place du président, par exemple, ou être nommé à n'importe quoi d'officiel à la place de n'importe qui d'inutile. Il peut être aussi, par le biais d'une initiative, de supprimer l'armée ou le mariage traditionnel, de réduire l'immigration ou de s'opposer à une nouvelle étape de la réforme scolaire. Ou alors de faire une révolution en vue de la société sans classe ou du monde «zéro carbone».

Alors, ils s'engagent pour le but. Ils y consacrent tout leur temps et toute leur énergie. Les plus purs n'hésitent pas à mettre tous leurs œufs dans le panier, voire, dans les derniers mètres de la course, de nombreux œufs qu'ils n'ont

pas. «Qu'importe, disent-ils: si le but nous échappe, rien n'aura plus de sens et la dette sera le cadet de nos soucis.» Cela n'est vrai que jusqu'au dimanche soir du vote.

Et que se passe-t-il quand le but est atteint, après l'accession à la présidence, après la réussite de l'initiative, après la victoire de la révolution? L'élu reste un candidat, soit à sa réélection, soit à un poste plus élevé; l'initiative, toujours décevante dans sa mise en œuvre, en appelle une nouvelle, plus radicale; quant à la révolution, elle engendre la dictature qui engendrera la prochaine révolution. Les buts atteints apparaissent dérisoires, comparés aux espoirs qu'ils avaient suscités. C'est comme s'ils n'avaient pas été atteints.

Et que faire quand on a pris l'habitude de fonctionner dans la tension exaltante d'un but que notre imagination

enfiévrée nous présente comme à portée de main? Selon l'âge et le tempérament, on oublie tout et on repart pour un nouveau but, ou on n'oublie rien et on rentre dans sa coquille.

Les buts excitent notre enthousiasme, certes, mais cette excitation même nous contraint au court terme. Si l'on se calme et prend le temps de regarder dans la profondeur du temps long, on voit que la France, terrassée par la Révolution française, lui a survécu, que le peuple russe et quelques pays satellites continuent d'exister après Staline, les Allemands après Hitler, la Chine après Mao, sans parler de la Pologne, de l'Arménie ou d'Israël.

Là est le vrai plan politique: avant de se fixer sur un but particulier, si excellent soit-il, la politique est vouée à une fonction générale, qui est d'assurer l'unité, la protection et la paix d'une communauté

politique. L'objet propre de la politique est donc, tous buts confondus, un peuple lié à une terre, si durablement inscrit dans la réalité qu'il survit à tous les malheurs et à tous les régimes, à tous les buts atteints ou ratés, mille fois plus profond, mille fois plus durable que le plus durable de tous les buts.

Dans cette perspective, le pays le plus désuni, le plus exsangue, le plus exploité a besoin de politique autant que le pays le plus uni et le plus prospère. C'est trop peu dire: il en a beaucoup plus besoin. Quand le pays va bien, le pouvoir peut se contenter de jouer son rôle régalién strict et, pour le surplus, d'assurer l'équilibre du jeu naturel des forces sociales.

En d'autres termes, si l'on prétend s'occuper de politique, plus on constate que tout va mal et moins on a le droit de lâcher prise.

Olivier Delacrétaz

Le point sur la 3^e 2^e révision de la LAT

Après l'acceptation par le peuple de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en mars 2013, le Conseil fédéral avait mis en consultation une deuxième révision de cette loi qui a soulevé un tonnerre de critiques en mai 2015. Le gouvernement a remis une deuxième mouture au Parlement en décembre 2018.¹ Le Conseil national n'est pas entré en matière sur le projet en décembre 2019.

Parallèlement, plusieurs organisations environnementales, estimant que les propositions du Conseil fédéral étaient insuffisantes, ont lancé «l'Initiative pour le paysage», qui a abouti en septembre 2020. Cette initiative vise à interdire la transformation de bâtiments agricoles en logements et empêcher l'augmentation des constructions hors zone à bâtir.

La commission (CEATE) du Conseil des Etats a alors décidé de reprendre le dossier sous son aile en tentant de simplifier le projet du Conseil fédéral tout en répondant aux exigences fondamentales de l'initiative. Elle a donc rédigé une troisième version de cette révision qui est

en consultation jusqu'au 13 septembre. L'exécutif s'est rallié à cette variante, y compris comme contre-projet à l'initiative qu'il a rejetée.

Sur le fond, le texte proposé aujourd'hui est nettement plus concentré que la version de l'administration, délaissant plus de la moitié des articles initiaux. Il abandonne en particulier certains mécanismes centralisateurs. En revanche, il introduit, à la suite de l'Initiative pour le paysage, un objectif de stabilisation des bâtiments et des surfaces imperméabilisées hors zone à bâtir. Il est question d'imperméabilisation du sol lorsque ce dernier est recouvert d'un matériau dur de sorte que l'eau de pluie ne peut pas ou difficilement s'infiltrer et que les échanges gazeux entre le sol et l'atmosphère sont entravés.

La réalisation de ce but se traduit par une obligation des cantons d'adapter leur plan directeur afin de réaliser cet objectif

dans un délai de seize années. Si ladite adaptation d'un plan cantonal n'est pas approuvée par le Conseil fédéral dans un délai de onze ans dès l'approbation de la loi, un moratoire sur les nouveaux bâtiments hors zone entre automatiquement en vigueur, selon le mécanisme qui a eu cours après la première révision de la LAT. Il faut saluer les délais importants de mise en œuvre qui éviteront un changement abrupt pour les particuliers concernés.

La mesure la plus intéressante de cette nouvelle révision est l'introduction d'une prime correspondant aux frais de démolition d'un bâtiment en zone agricole. Cette prime doit aider les propriétaires d'immeubles non utilisés pour l'agriculture à les détruire et même, pour les ruraux, à remplacer un bâtiment désuet par une nouvelle exploitation. Cette prime sera financée par la taxe sur les plus-values qui a été introduite dans tous les cantons depuis 2013.

Si la 3^e version est meilleure, une révision de la LAT reste prématurée.

Cette mesure incitative, remplaçant une obligation de démolir envisagée par le Conseil fédéral initialement, paraît pragmatique et utile. Nous regrettons que le souci des finances publiques ait exclu de cette prise en charge les frais de dépollution. La crainte des propriétaires de devoir finalement assumer des coûts, qui peuvent se révéler colossaux vu les exigences des services concernés, risque d'empêcher cette bonne intention de se concrétiser.

Si le troisième essai est indéniablement meilleur que les précédents, nous maintenons qu'il n'est pas opportun en l'état. La colossale révision de la LAT de 2013 vient à peine d'être traduite dans les plans directeurs cantonaux et commence juste à être mise en pratique au niveau communal. Ces effets n'ont pas encore pu se faire sentir. Il est donc prématuré d'ouvrir un nouveau chantier d'importance aujourd'hui.

Olivier Klunge

¹ Notre article dans *La Nation* n° 2115 du 1^{er} février 2019.

Cinq cures vaudoises à rénover

En été 2015, le Conseil d'Etat annonçait la mise en vente de vingt cures vaudoises, ce qui suscita une vive controverse¹. Ayant revu sa copie, l'exécutif cantonal décida de limiter cette vente à six bâtiments d'importance secondaire².

Au mois de mai de cette année, le Conseil d'Etat a publié un exposé des motifs et le projet de décret (EMPD), pour obtenir un crédit destiné à financer la rénovation de cinq cures historiques³.

Les cinq bâtiments en question sont situés à Bière, Dommartin, Romainmôtier, Rougemont et Vuflens-le-Château. Ils sont tous dûment répertoriés dans l'ouvrage de référence de Mme Monique Fontannaz⁴.

Signalons le cas particulier de la cure de Dommartin, qui a été construite en 1602, qui figure en note 1 au recensement architectural cantonal⁵, et que les services de M. Broulis voulaient vendre en 2015... C'est notamment dans la cure de ce village que se déroulait l'*Histoire fantastique de William Bolomey, dernier pasteur chrétien*⁶.

Les travaux envisagés par le Conseil d'Etat consistent pour l'essentiel à améliorer l'isolation, réparer les crépis, remplacer des fenêtres, créer des salles d'eau, aménager les cuisines, mettre les installations électriques aux normes actuelles et, dans deux cas, remplacer une chaudière à mazout par un chauffage à pellets.

Bénéfiques pour l'environnement, ces travaux devraient être dirigés par un architecte, nommé à mi-temps pour trois ans. Ils sont estimés à six millions de francs, couverts par la vente des cures décidée en 2019, et ils devraient augmenter le revenu locatif de l'Etat de fr. 80'000.- par année.

On sait que les cures ont pour vocation de servir de logements aux pasteurs de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud. Dans une réponse du Conseil d'Etat à un postulat, on apprend que, sur les 130 cures propriétés de l'Etat de Vaud, 70 sont occupées actuellement par des pasteurs ou des diacres, 50 sont louées à des tiers, une est utilisée comme poste de gendarmerie (!) et neuf sont vides, en attente de rénovation ou de location⁷.

Nous saluons le fait que le Conseil d'Etat ait manifestement pris conscience de l'importance du patrimoine que représentent les cures vaudoises:

*Le réseau dense des cures vaudoises représente un témoignage historique de première importance. Son implantation illustre la mise en place de la Réforme au XVI^e siècle et l'organisation de l'Eglise protestante pendant les siècles suivants. De nombreuses cures constituent en outre, pour elles-mêmes, des monuments d'un grand intérêt patrimonial que le Conseil d'Etat estime important de conserver, entretenir et rénover.*⁸

Le décret devra être approuvé par le Grand Conseil, et il sera soumis au référendum facultatif. Ces deux opérations ne devraient être que des formalités.

Enfin, nous souhaitons que les autorités de l'Eglise réformée vaudoise (Synode et Conseil synodal) marquent publiquement leur attachement aux cures de notre Canton, en tant qu'elles sont une marque visible de la présence de l'Eglise dans l'ensemble du Pays de Vaud.

Antoine Rochat

¹ Voir par exemple notre article «Cures vaudoises: un bradage inacceptable», *La Nation* n° 2027 du 18 septembre 2015.

² Voir notre article «Six cures vaudoises à vendre», *La Nation* n° 2122 du 10 mai 2019.

³ EMPD accordant un crédit-cadre de CHF 5'979'000.- pour financer les travaux de rénovation de 5 cures propriétés de l'Etat de Vaud.

⁴ Monique FONTANNAZ, *Les Cures vaudoises. Histoire architecturale 1536-1845*, Lausanne 1987 (BHV 84).

⁵ Rappelons qu'il s'agit de la meilleure note possible; les quatre autres cures concernées par le projet de décret ont la note 2.

⁶ Jean-Marc CHAPPUIS, *Histoire fantastique de William Bolomey, dernier pasteur chrétien*, Genève 1984 (Labor et Fides). Le village apparaît sous le pseudonyme de «Mardontin».

⁷ Rapport de la commission du Grand Conseil chargée d'examiner l'objet suivant: Postulat Céline Baux et consorts – Cures vaudoises à louer et à entretenir, mars 2021.

⁸ EMPD précité, p. 3.

Jacques Bouveresse

La qualité de fils de paysan ne garantit pas le bon sens, et pourtant nos lecteurs connaissent la valeur de Gustave Thibon, philosophe vigneron. Nous venons dans la dernière *Nation* d'évoquer Michel Moret, éditeur compétent, fils d'un paysan fribourgeois.

Et nous voudrions rendre hommage au Franc-Comtois Jacques Bouveresse, philosophe, naguère professeur au Collège de France, issu d'une famille du Haut-Doubs, près du pays de Courbet et de Louis Pergaud¹. Bouveresse, mort le 11 mai dernier, à l'âge de huitante ans, comptait parmi les quelques philosophes sérieux que la France a fournis à la fin du XX^e siècle.

Élevé dans une famille catholique de neuf enfants, Bouveresse apprit à respecter le réel concret, à endurer les aléas de la vie et à se défier des modes clinquantes. Il ne faisait pas la une des médias et instinctivement, puis à l'exemple du satiriste viennois Karl Kraus qu'il adorait, il critiqua le sensationnalisme journalistique et les philosophes de tréteaux adulés par les médias. Bouveresse fut l'un des seuls à résister d'abord au marxisme triomphant des années soixante, puis, en compagnie des philosophes Clément Rosset et Vincent Descombes, à la pensée déconstructionniste de Foucault, Derrida et Deleuze.

Les idées de la déconstruction se sont exportées aux Etats-Unis et nous sont malheureusement revenues sous la forme grossière du *woke*, de la défense des minorités, du décolonialisme et de l'antiracisme... raciste.

Bouveresse fit connaître en France le philosophe austro-hongrois Ludwig Wittgenstein. Comme ce dernier, il étudia les

rapports du langage ordinaire avec la réalité. Logicien, philosophe de la perception, épistémologue bon connaisseur des sciences, il mettait sa confiance dans la raison argumentative. Il se réclamait d'une certaine sorte de réalisme qu'il n'hésitait pas à qualifier de *naïf*. Il visait la précision; ni le jargon déconstructionniste ni la philosophie poético-mystique à la Heidegger ne furent sa tasse de thé.

A Besançon, il avait obtenu un baccalauréat en philosophie scolastique qu'il estimait fort utile. Il lui arriva de rapprocher Wittgenstein et Aristote. Il citait ce passage célèbre du Stagirite: *Ce n'est pas parce que nous pensons avec vérité que tu es blanc, que tu es blanc; mais c'est parce que tu es blanc que nous, qui disons cela, disons le vrai*². La réalité en acte est antérieure à ce qu'on en dit; elle n'est pas l'effet d'un discours (si l'on excepte les énoncés performatifs du style *je le promets* ou *je vous déclare mari et femme* où l'acte et la parole se confondent); aucun pouvoir n'a inventé la distinction du vrai et du faux parce qu'il aurait intérêt à ce que les personnes sur lesquelles il exerce sa domination tiennent pour vraie une certaine chose qui lui profite. La vérité n'est pas une prodigieuse machine à exclusion, comme le pensait Foucault que rien n'aurait empêché de soutenir que *tel ou tel est blanc, fou ou homosexuel parce que les dominants disent qu'il l'est*. Bouveresse n'a jamais transigé sur le concept de vérité comme correspondance de ce qui est dit à ce qui est. Il ne confondit jamais la croyance à la vérité, qui a une histoire, qui se modifie quand des informations nouvelles sont récoltées, avec la vérité elle-même qui, une fois décelée, vaut pour tout le monde, en tout temps et partout.

Il se trouve que les vérités sont souvent difficiles à connaître, que leur acquisition demande des efforts. Il existe des doutes, des seuils infranchissables, des mystères et des domaines où la vérité ne sort pas du puits. Or ce n'est pas parce que la vérité se dérobe à notre enquête qu'elle n'est qu'une illusion utile au pouvoir. Le concept de vérité est intrinsèquement lié à l'usage du langage assertif. Si l'on ne distingue pas le vrai du faux dans ce qui est dit à propos du réel, le langage ne sert à rien, si ce n'est à donner des ordres. La communication s'en trouverait fort limitée.

Si la connaissance se donne comme connaissance du vrai, c'est qu'elle produit la vérité par le jeu d'une falsification première et toujours reconduite qui pose la distinction du vrai et du faux, a écrit Foucault³. Comment peut-il parler d'une falsification première si la distinction du vrai et du faux est une invention des puissants du jour? Foucault est-il le seul à connaître une réalité vraie antérieure à la prétendue falsification? Quand les philosophes s'attaquent à la notion de vérité, répond Bouveresse, ne continuent-ils pas à l'utiliser eux-mêmes, au sens ordinaire (non philosophique) bien entendu, en toute innocence? Chacun se demandera à bon droit si tel ou tel énoncé d'un adepte de la déconstruction est vrai ou faux.

Bouveresse s'est constamment interrogé sur la manière dont le langage accroche le réel et sur nos façons de voir celui-ci, de le toucher, de l'entendre. Il ne s'est pas limité à la philosophie du langage et des sciences. La manière dont les arts, notamment la littérature et la musique, expriment une certaine sorte de vérité, a retenu toute son attention, dans ces derniers ouvrages surtout⁴. En

littérature, Bouveresse fut un commentateur avisé de Kraus, Musil, Valéry et Gottfried Keller. Un philosophe pourtant peu porté sur l'argumentation, Nietzsche, le passionnait. Bien qu'il eût perdu la foi à son adolescence, Bouveresse ne négligeait pas les questions religieuses qui continuaient à le travailler⁵.

En politique, il se disait démocrate. Sans se faire d'illusions, il pensait vers 1998 que la démocratie, la techno-science et les lois du marché unifieraient la planète. Un monde uniforme ne serait ni pacifié, ni plus juste, ni moins violent. Le philosophe se méfiait de la *tartufferie idéaliste*. Selon lui, la morale ne consistait pas à énoncer des règles, mais à les montrer, en adoptant une attitude décente face aux personnes et à la vie, non en prêchant la justice, mais en agissant de façon juste.

Avant de décréter ce qui doit être, il faut d'abord regarder comment le monde est: voilà ce que nous retiendrons d'un philosophe humble, lucide et précis.

Jacques Perrin

¹ Les citations de cet article dont tirées de Le philosophe et le réel, entretiens de Jacques Bouveresse avec Jean-Jacques Rosat, Hachette littératures, Paris 1998.

² Les Métaphysiques, livre thêta 10, traduction d'André de Muralt.

³ In Leçons sur la volonté de savoir, cité par Bouveresse dans un article du Monde diplomatique de mars 2016: «Nietzsche contre Foucault, la vérité en question».

⁴ Nous recommandons les trois volumes intitulés Le parler de la musique, éd. L'Improviste.

⁵ Voir Le danseur et sa corde, éd. Agone, 2014

† Philippe Ramelet

Il était la droiture même. Une de ces personnes qui inspirent une telle confiance qu'elles font régner la confiance autour d'elles. Il n'est donc pas étonnant que Philippe Ramelet ait été appelé à de hautes responsabilités, pas toujours très spectaculaires, mais importantes pour le bon fonctionnement et l'heureux développement du pays.

Il n'avait qu'une parole, aux deux sens du terme si l'on peut dire. En ceci d'abord que sa loyauté était sans faille. Et aussi en ce que, ennemi de la vaine parlote, il aimait s'exprimer de manière lapidaire. Cette concision correspondait d'ailleurs à la sûreté de son jugement, qui allait au cœur des problèmes. Cette capacité de bien peser les choses pour en tirer la conclusion synthétique n'était sans doute pas étrangère à la qualité de son activité dans la justice militaire, où il avait atteint le grade de lieutenant-colonel.

A la tête de son entreprise de reliure industrielle, il n'a pas eu la tâche facile, face à l'évolution de la demande, à la concurrence étrangère à prix cassés, aux aléas conjoncturels de l'horlogerie où il comptait d'importants clients. Mais il a tenu bon aussi longtemps que possible, jouissant de l'estime de ses collègues et remplissant de délicates fonctions au sein de l'organisation professionnelle, notamment à la présidence de la caisse de pensions de la reliure suisse.

Généreux de son temps, il a accédé à la présidence du Centre Patronal et des Groupements patronaux vaudois, devenu la Fédération patronale vaudoise à la suite de l'union avec l'UVACIM. Il l'a assumée durant quinze ans. C'était une lourde tâche, impliquant aussi la présidence de la Caisse AVS, de la Caisse intercorporative d'allocations familiales, du Fonds interprofessionnel de prévoyance FIP, de la caisse de pensions de la Maison et l'on en passe. Philippe Ramelet a ainsi présidé des centaines de séances et d'assemblées avec une régularité exemplaire, une grande fermeté dans la conduite des débats, et une autorité unanimement reconnue.

Il a encore présidé la Fondation de Romainmôtier, et le maintien du site dans sa beauté doit beaucoup à sa présence dans cette charge exigeant plus de dévouement qu'elle n'apportait de notoriété, mais dont le but correspondait profondément à l'esprit de service au pays qui animait notre ami. Engagement dont il a apporté aussi maintes fois la preuve au sein de notre Mouvement, notamment en collaborant à *La Nation* ou en œuvrant au soutien de notre action politique.

Nous adressons nos pensées de sympathie à son épouse, à son fils Denis notre ami et collaborateur, à sa famille, et nous honorerons sa mémoire.

Jean-François Cavin

Prophéties de va-nu-pieds

Epidémie rime avec pénurie. Pauvrement, il est vrai, mais les poètes des âges sombres s'en satisfont. Difficile d'ailleurs de parler de poésie lorsqu'on évoque ces scènes où les clients des supermarchés, en mars 2020, s'arrachaient hystériquement les derniers multipacks de papier-toilette, produit qui n'a pourtant, à notre connaissance, jamais subi de véritable rupture de stock.

LE COIN DU RONCHON

Nous avons par la suite appris, plus officiellement, que la pandémie entraînait des pénuries de matériels médicaux: respirateurs artificiels, gel hydro-alcoolique et bien sûr masques de protection (que plus personne ne gaspille aujourd'hui, fort heureusement, chacun ayant désormais pris le réflexe de conserver le même masque durant au moins deux mois). On nous a aussi parlé de pénurie d'oxygène, ce qui n'a rien de surprenant face au nombre de gens qui nous pompent l'air.

Depuis le début de cette année, les pénuries semblent surtout affecter, outre le bon sens et la normalité, les matières premières et les matériaux

de construction, comme le bois, l'acier ou des matériaux isolants. (Touchons du bois pendant que nous en avons encore!) Il en résulte des retards de production et une hausse des prix. Dans le même registre industriel, nous avons même entendu parler d'une pénurie de vélos (ce qui explique sans doute qu'on n'en aperçoive pas sur les nombreuses pistes cyclables badigeonnées à la hâte pour conjurer le mauvais sort).

La gravité de cette épidémie de pénuries a pris des accents dramatiques au début de ce mois d'août, lorsque le journal en ligne 20 Minutes a titré: «Risque de pénurie de pantouffles en Suisse». L'article nous révélait que, dans une filiale d'un magasin de sport de Winterthur, «l'offre en termes de pantouffles pour enfants, convenant aux écoles, commence à se faire maigre». Et une lectrice du journal aurait affirmé: «Une vendeuse m'a dit qu'ils rencontraient de gros problèmes de livraison.»

A l'heure où les prophètes les mieux informés nous assurent que de nouvelles vagues de variants féroceusement inconnus et contagieusement nouveaux vont déferler et qu'un reconfinement draconien sera imposé dès la fin de l'année, la perspective d'un manque de pompes domestiques ne peut qu'effrayer encore davantage les pantouflards que nous devenons peu à peu.